

Ecole	Ecole LIXENBUHL	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
-------	-----------------	------------------------

I. PREVENTION

	Modalités, instances mobilisés, personnes ressources, documents ressources
Explicitation du harcèlement aux élèves	Lors des 10 heures d'apprentissage des élèves, les enseignantes effectueront de la sensibilisation dans les classes. Travail sur les émotions, mise en place du message clair dans toutes les classes, cyberharcèlement pour les CM
Actions d'information à destination des parents	<p>Affichage sur panneau devant l'école : Affiche du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse « 09 novembre 2023 journée nationale de lutte contre le harcèlement. »</p> <p>Contacts académiques de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - au 3020 (non au harcèlement) - au 3018 (cyberharcèlement) - au 0 808 800 184 (plateforme académique) <p>Le numéro d'alerte 3018 deviendra l'unique numéro pour alerter sur une situation problématique.</p> <p>Inscription du plan de lutte contre le harcèlement dans le règlement intérieur</p> <p>Diffusion d'informations via le site de l'école.</p>
Participation à des temps forts	<p>Journée de lutte contre le harcèlement scolaire le 09 novembre 2023</p> <p>Passation de la grille d'autoévaluation sur le harcèlement scolaire pour les élèves du CE2 au CM2</p> <p>Pour les CM :</p> <p>Le Safer Internet Day est un rendez-vous annuel de sensibilisation aux usages du numérique à destination des jeunes, des familles et de la communauté éducative. L'objectif est d'encourager les comportements responsables et positifs en ligne. La 21^{ème} édition se déroule le mardi 6 février 2024 et tout au long du mois de février. La journée internationale pour un Internet plus sûr est organisée en France par Internet Sans Crainte, le programme national de sensibilisation des jeunes au numérique de la Commission européenne.</p>
Dispense de 10 heures d'apprentissage aux élèves du CP au CM2.	<p>Différencier actes de violences et harcèlement</p> <p>Elaboration avec les élèves d'un règlement de la classe</p>

II. DETECTION

	Modalités, instances mobilisés, personnes ressources, documents ressources
Sensibilisation de la communauté éducative à la détection	Formation des enseignants Adhésion à la charte des écoles pHARe1 en 2022/2023 Deuxième année d'adhésion.
Rédaction d'un protocole d'intervention et de prise en charge des situations	<p>Premier niveau : La méthode Pikas dite « méthode de la préoccupation partagée » consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves impliqués dans une situation d'intimidation scolaire en tant qu'intimidateur présumé, cible (victime) et/ou témoin. L'approche est non blâmante. Les professionnels qui mènent les entretiens n'ont pas pour but de rechercher les responsabilités et de sanctionner les auteurs présumés. L'objectif est de faire partager une « préoccupation » pour la situation de la cible par toutes les personnes impliquées et ainsi de permettre à chacun de sortir positivement de ce processus afin que l'intimidation cesse.</p> <p>Deuxième Niveau : Malgré la tentative de conciliation, la situation de harcèlement perdure. Dans ce cas, une équipe départementale d'intervention se rendra sur place pour concourir à la résolution de la situation de harcèlement et de son suivi. <u>Les psychologues de l'éducation nationale</u> ainsi que les personnels de santé pourront être associés à la réflexion.</p> <p>Troisième Niveau : En cas d'échec des mesures précédentes : lorsque, par son comportement intentionnel et répété, l'enfant auteur de harcèlement fait peser une menace grave sur la sécurité ou la santé des autres élèves, il pourra être affecté dans une autre école sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire. Le code de l'Éducation sera modifié afin de prévoir cette mesure de sauvegarde de la sécurité et de la santé des élèves. La scolarisation dans une nouvelle école doit faire l'objet de l'accord du maire de la commune concernée.</p>
Participation à des temps forts	Intervention en classe de partenaires Sensibilisation aux signaux

III. TRAITEMENT DES FAITS

	Modalités, instances mobilisés, personnes ressources, documents ressources
Orientation des cibles, témoins et intimidateurs	Le directeur pilote la mise en place du protocole et oriente les protagonistes. Une fiche de suivi est remplie à chaque signalement. L'équipe ressource de circonscription pourra être mobilisée. La directrice signale les situations de harcèlement avérées.

Document communiqué aux personnels de l'école le 06/11/2023
Document communiqué aux parents en conseil d'école le 09/11/2023